

## **RÈGLEMENT du**

### **« MARATHON DES ALPES-MARITIMES NICE-CANNES CONNECTE SALOMON » »**

#### **ARTICLE 1 : CONCEPT**

Le « Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes connecté Salomon » est une course connectée organisée par l'Association Azur Sport Organisation. Cette course connectée est une compétition sportive mais aussi une action participative au profit des Vallées sinistrées des Alpes-Maritimes. 100 % des frais d'inscription seront reversés à la levée de fonds initiée par le Département des Alpes-Maritimes pour les Vallées des Alpes-Maritimes sinistrées par la Tempête Alex.

#### **ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES**

Où se déroule cette course ? Partout ! Il s'agit d'une course connectée. Vous réalisez les challenges au choix autant de sorties que vous le souhaitez entre le 3 novembre 2020 18h00 et le 30 novembre 2020 23h59 dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec son objet connecté (montre connectée ou application mobile)

CHALLENGE « FINISHER MARATHON » : faire 42,195 km en autant de séance que vous voulez entre le 3 et le 30 novembre dans les règles du confinement ! Vous êtes classés en live jusqu'au 30 novembre !

CHALLENGE « NO LIMIT » : faire le plus de kms possibles en autant de séances souhaitées entre le 3 et le 30 novembre dans les règles du confinement ! Vous êtes classés en live jusqu'au 30 novembre !

#### **ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2001 et avant, à partir du 3 novembre 2020 et cela jusqu'au 30 novembre 2020 sur [www.marathon06.com](http://www.marathon06.com). Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 2€, quelle que le challenge choisi. 100 % des inscriptions sont reversés au fonds de donation du Département des Alpes-Maritimes pour les Vallées sinistrées par la tempête Alex. Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

#### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du « Marathon des Alpes-Maritimes connecté Salomon », le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

## **ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE**

L'épreuve débutera le 3 novembre prochain à 18 h00 et les participants auront jusqu'au 30 novembre à 23H59 pour participer.

## **ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

## **ARTICLE 7 : ASSURANCE**

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

## **ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES**

Chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps une fois le défi terminé. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement le défi en intégralité seront classés en fonction de la distance parcourue et du nombre de séance effectuées. De nombreux lots offerts par Salomon et STC NUTRITION, partenaires de l'événement, récompenseront les inscrits par tirage au sort.